

Fiche signalétique

Aerosol 2K Clear Coat Semi Matte



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Aerosol 2K Clear Coar Semi Matte
Utilisations	: Non disponible.
Fournisseur	: Peter Kwasny GmbH Heilbronner Str. 96 D-74831 Gundelsheim Tel.: +49-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de
Élaborée par	: Chemical Check GmbH
<u>En cas d'urgence</u>	: +49(0)6269-95-20

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide. [Aérosol.]
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Non disponible.
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: NOCIF SI INHALÉ. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.
Précautions	: Ne pas percer le contenant, le jeter au feu, l'entreposer à des températures excédant 120°F (49°C) ou directement au soleil. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation	: Toxique par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
Peau	: Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2. Identification des dangers

Yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité

: Peut causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

: Risque d'effets tératogènes.

Effets sur le développement

: Peut être à l'origine d'anomalies du développement.

Effets sur la fertilité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles

: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oreilles, oeil, cristallin ou cornée.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
irritation des voies respiratoires
toux
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité fœtale

Peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité fœtale

Yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité fœtale

Conditions médicales aggravées par une surexposition

: Des troubles cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Diméthyléther	115-10-6	15-40
Acétone	67-64-1	10-30
Acétate de butyle normal	123-86-4	10-30
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate-1,6	28182-81-2	3-7
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	1-5
xylène	1330-20-7	0.5-1.5
Éthylbenzène	100-41-4	0.1-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les conteneurs hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inert et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- | | |
|--------------------|---|
| Manutention | : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition durant une grossesse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. |
| Entreposage | : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. |

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
Diméthyléther	BC 7/2013	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	US AIHA 10/2011	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
Acétone	US ACGIH 4/2014	500	1188	-	750	1782	-	-	-	-	
	AB 4/2009	500	1200	-	750	1800	-	-	-	-	
	BC 7/2013	250	-	-	500	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	500	1188	-	750	1782	-	-	-	-	
Acétate de butyle normal	QC 1/2014	500	1190	-	1000	2380	-	-	-	-	
	US ACGIH 4/2014	150	-	-	200	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	150	713	-	200	950	-	-	-	-	[3]
	BC 7/2013	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
xylène	ON 1/2013	150	-	-	200	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	150	713	-	200	950	-	-	-	-	
	US ACGIH 4/2014	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	BC 7/2013	100	-	-	150	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
Éthylbenzène	QC 1/2014	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	US ACGIH 4/2014	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	434	-	125	543	-	-	-	-	
	BC 7/2013	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	100	434	-	125	543	-	-	-	-	

[3]La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et de son ajustement pour compenser les horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Liquide. [Aérosol.]
Point d'éclair	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Limites d'inflammabilité	: Non disponible.
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point d'ébullition/condensation	: Non disponible.
Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Densité	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Seuil de l'odeur	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Solubilité	: Non disponible.
LogK_{ow}	: Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diméthyléther	CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Vapeur	Rat Rat	164000 ppm 309 g/m ³	4 heures 4 heures
Acétone	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	20000 mg/kg 5800 mg/kg	- -
Acétate de butyle normal	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	>21.1 mg/l >17600 mg/kg 10768 mg/kg	4 heures - -
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate-1,6	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	18500 mg/m ³	1 heures

11. Informations toxicologiques

Solvant naphta aromatique léger	CL50 Inhalation Poussière et buées DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	>5 mg/l >2000 mg/kg >2000 mg/kg	4 heures
xylène	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	5000 ppm 2000 mg/kg 4300 mg/kg	4 heures
Éthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	17.2 mg/l 15354 mg/kg 3500 mg/kg	4 heures

Toxicité chronique

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acétone	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	395 milligrams	-
Acétate de butyle normal	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Solvant naphta aromatique léger	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 microliters	-
xylène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Éthylbenzène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 Percent	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15 milligrams	-

Sensibilisant

11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Acétone	peau	Cochon d'Inde	Non sensibilisant
Solvant naphta aromatique léger	peau	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Acétone	A4	-	-	-	-	-
xylène	A4	3	-	-	-	-
Éthylbenzène	A3	2B	-	-	-	-

Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
Acétone	476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères	Expérience: In vitro	Négatif
xylène	471 Essai de mutation réverse sur des bactéries 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Sujet: Mammifère-Animal Sujet: Bactéries Sujet: Bactéries	Négatif Négatif

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Acétone	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Algues - <i>Ulva pertusa</i> Crustacés - <i>Gammarus pulex</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Pimephales promelas</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Algues - <i>Ulva pertusa</i> Crustacés - <i>Daphniidae</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours 21 jours

12. Informations écotoxicologiques

Acétate de butyle normal	Aiguë CL50 32000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina - Nauplius	48 heures
Solvant naphta aromatique léger	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 10 mg/l Aiguë CE50 19 mg/l	Poisson - Pimephales promelas Algues	96 heures 72 heures
xylène	Aiguë CL50 6.14 mg/l Aiguë CL50 9.22 mg/l Aiguë CI50 2.2 mg/l Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce Aiguë CE50 4.6 mg/l Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce Aiguë CE50 2.1 mg/l Aiguë CL50 5200 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce Chronique NOEC 1000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum capricornutum Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues Crustacés - Palaemonetes pugio Poisson - Pimephales promelas Algues - chneriella subcapitata Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Daphnie - Daphnia Magna Crustacés - Americamysis bahia Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures 48 heures 96 heures 72 heures 48 heures 96 heures 72 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures
Éthylbenzène			

Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Acétone	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essaie de dégagement de CO ₂	91 % - 28 jours	-	-
Solvant naphta aromatique léger	-	78 % - 28 jours	-	-

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN1950	AÉROSOLS	2.1	-		<u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 1 <u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u> 75
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.1	-		<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-D, S-U <u>Special provisions</u> 63, 190, 277, 327, 344, 959
Classe IATA-DGR	UN1950	Aerosols, flammable	2.1	-		<u>Passenger and Cargo Aircraft</u> Quantity limitation: 75 kg Packaging instructions: 203 <u>Cargo Aircraft Only</u> Quantity limitation: 150 kg Packaging instructions: 203 <u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u> Quantity limitation: 30 kg Packaging instructions: Y203 <u>Special provisions</u> A145, A167, A802

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Indéterminé.

SIMDUT (Canada) : Classe B-5: Aérosol inflammable.
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Diméthyléther; Composés organiques volatils; Acétate de n-butyle; Solvant naphta aromatique léger; Xylène (tous les isomères)

15. Informations réglementaires

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	: Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds
Inventaire du Canada	: Indéterminé.
Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.	
Réglementations Internationales	
Listes internationales	: Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé. Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé. Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé. Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé. Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.
Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques	: Non inscrit
Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques	: Non inscrit
Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques	: Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette	: NOCIF SI INHALÉ. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.						
Hazardous Material Information System (États-Unis)	:						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">Santé</td> <td style="padding: 2px;">*</td> <td style="padding: 2px;">2</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FF0000; color: white; padding: 2px;">Inflammabilité</td> <td style="padding: 2px;">4</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> </table>	Santé	*	2	Inflammabilité	4	
Santé	*	2					
Inflammabilité	4						

16. Autres informations

Risques physiques	0
-------------------	---

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Date d'édition : 12/18/2014.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 1

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.